



Bulletin de préconisation n°14 du 8/09/23

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud, Coopérative du Nyonsais.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gestion hydrique

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live](#).



Mouche

L'activité des mouches a bien repris depuis les épisodes humides des semaines précédentes. On observe une augmentation des captures dans les Pyrénées-Orientales, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. **Attention, les piqûres des prochaines semaines affecteront la qualité de la récolte et donc de l'huile.** Selon votre situation, il est conseillé de renouveler les barrières minérales si vous n'êtes plus protégé (érosion par le vent et/ou les pluies et/ou augmentation du calibre des fruits).

La carte de piégeage est accessible sur l'application Oléiculteur de France Olive. Une présentation de l'application et des tutoriels vidéo sont disponibles sur la chaîne Youtube [FranceOlivePro](#).



Maladies du feuillage

D'après le BSV n°14, suite aux importantes défoliations des mois de juillet-août, peu d'inoculum de maladies est visible dans les parcelles d'observation. Attention, les tests soude réalisés révèlent la présence d'un fort inoculum d'œil de paon (non visible) dans certains secteurs comme le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. **Surveillez les prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers de quelques épisodes contaminants (pluie et/ou humidité) d'œil de paon en début de semaine prochaine.**

Les spécialités fongiques à base de cuivre peuvent être mélangées aux barrières minérales lors de leur application.



Teigne

Même si vous observez des chutes de fruits causées par la teigne, il n'est plus utile de traiter.



Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire et de regarder le flétrissement potentiel des fruits. Les oliviers sont en phase de lipogénèse, les stratégies d'irrigation déficitaires ne sont plus recommandées.



Mouche

Observations

D'après le BSV n°14, depuis les orages des semaines précédentes sur certains secteurs, les captures de mouches augmentent fortement dans les Pyrénées Orientales, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. Le risque est **modéré à très fort** en fonction des secteurs et le risque est accru sur variété sensible et/ou verger irrigué.

Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, suivez régulièrement et fréquemment l'évolution des captures grâce à la mise en place d'un suivi des populations (par piégeage) et observez la présence de dégâts sur fruits (piques, trous et dalmaticose). Ce sont les piqûres des prochaines semaines qui sont susceptibles d'évoluer en trou de sortie au moment de la récolte. Les olives trouées affectent la qualité de l'huile.



Olive piquée, dalmaticose et mouche sortant de l'olive. Source : Centre Technique de l'Olivier.

Vous pouvez consulter les captures de mouche et dégâts observés du réseau autour de vous sur l'application « Oléiculteur ». Pour cela il vous faut créer un compte, créer votre exploitation et lancer une recherche autour de vous dans un rayon donné.

Des tutoriels sont disponibles [sur la chaîne Youtube de France Olive](#) ainsi que des replays du webinaire de présentation.

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte, nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Stratégies d'intervention

- Barrières minérales

Si la protection des arbres par une barrière minérale est lessivée ou érodée par le vent, pensez à la renouveler. Il est également judicieux de renouveler la protection si les fruits ont grossi.

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
ARGI JARDIN FRUCTIFIA	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	3g/m ²	6	Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent

Appliquer de l'argile permet de limiter le développement de dalmaticose et de trous de sortie (une fois la mouche développée) suite à des piqures.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile. France Olive Production finance d'ailleurs des demi-journées de formation de lutte contre la mouche. Vous pouvez retrouver l'agenda de ces journées techniques sur le site de France Olive dans la rubrique oléiculteurs, ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/agenda-des-journees-techniques-de-lolivier/>

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>



Maladies du feuillage

Observations

D'après le BSV n°14, le niveau d'inoculum d'œil de paon visible est faible mais les tests soude réalisés révèlent, dans certains secteurs, la présence d'un inoculum (non visible) important. Le risque d'œil de paon est donc modéré. En ce qui concerne la cercosporiose, le risque est faible à modéré dans les vergers qui présentent de nombreuses feuilles atteintes. Attention, les nouvelles contaminations de cercosporiose touchent les feuilles de l'année mais les symptômes ne sont visibles qu'environ 1 an après.

Préconisations

Si vous êtes dans une situation de risque modéré à élevé, il est important de prévoir ou de renouveler (si lessivage) les protections afin de limiter les contaminations. Les applications de cuivre peuvent être combinées à un renouvellement d'argile. Des épisodes contaminants d'œil de paon sont prévus en début de semaine prochaine dans certains secteurs.

Attention : Il est impératif de vérifier les délais avant récolte (DAR) des matières actives utilisées.

Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application surtout en cas de fortes

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



infestations (avec un maximum de 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Il est recommandé de renouveler la protection cuprique si lessivage (pluie de 30 mm), en fonction du risque et de votre situation.

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2023 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>

Pour optimiser l'efficacité de vos applications et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à ajouter un adjuvant aux traitements cupriques.

- Autres matières actives disponibles

Matières actives	Doses	Délai avant récolte	Délais de réentrée dans la parcelle	Remarque
BOUILLIE BORDELAISE EXPRESS	1.25 kg/hL	Non disponible (regarder l'étiquette)	Non disponible	Ces fongicides de contact à base de cuivre sont autorisés en AB, leur concentration en quantité de cuivre métal varie en fonction des formes et des spécialités commerciales. La dose de cuivre métal maximale autorisée est de 4 kg/ha/an (ou 28 kg de Cu métal/ha sur 7 ans).
BOUILLIE BORDELAISE MACC 80 JARDIN	12,5 g/L	14j	Non disponible	
BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS JARDIN	12,5 g/L	Non disponible (regarder l'étiquette)	24h	
NORDOX 75 WG JARDIN (Oxyde de cuivre)	3,33 g/L	21j	Non disponible	

Nous vous rappelons que les traitements contre les maladies du feuillage doivent être réalisées AVANT les précipitations pour limiter les contaminations et non après, car les contaminations auront déjà eu lieu et il sera trop tard !



Même si vous observez des chutes de fruits causées par la teigne, il est trop tard pour intervenir. Il faudra être vigilant au printemps.